

Séance du 14 avril 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 08 avril 2025
---

Date d’Affichage  
08 avril 2025

Objet de la délibération

**No 2025-100256**  
**Finances**  
**Mise en place d’un emprunt à court terme**

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

**Absents représentés :** Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Mohamed BENAHEMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Pascal HOURLIER pouvoir à Valérie JACQUINOT, Catherine RUIZ COLLAS pouvoir à Tristan RUIZ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2336-3,

Vu l’avis favorable de la commission des finances en date du 14 avril 2025,

Vu le budget 2025 voté en date du 14 avril 2025,

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt à court terme pour faire face au décalage de paiement des subventions et la factva,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de :

-souscrire un prêt relais auprès de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 240 000€

Durée : 2 ans

Taux d’intérêt : 3,550%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital in fine

Garantie : néant

Commission d’engagement : 240€

Modalités de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d’un préavis de 35 jours calendaires

Modalités de contractualisation : signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution docaposte « signer en ligne »

-précise que la recette et les dépenses relatifs à cette opération sont inscrits au budget

-autorise monsieur le maire à signer l’ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la banque postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Pour extrait conforme,

Le 14 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20250414-2025-100256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025  
Publication : 17/04/2025

le maire




Etienne DHUICQ  
Maire

